

PAPIER DE POSITION DU PS SUISSE

S'ATTAQUER À LA PAUVRETÉ PLUTÔT QU'AUX PERSONNES QU'ELLE TOUCHE

Notre appel : mettre fin à la pauvreté en Suisse d'ici
à 2030

Adopté par le Congrès du PS Suisse le 24 février 2024 à Grand-Saconnex



Contenu

1. PAUVRETÉ ET INÉGALITÉS SOCIALES EN SUISSE	3
2. LA SOLUTION : BRISER LE CERCLE VICIEUX	7
2.1 Petite enfance	8
2.2 École, formation et entrée dans la vie adulte.....	10
2.3 Entrée dans la vie professionnelle et active.....	12
2.4 L'âge de la retraite	16
2.5 En fin de vie : transmettre son patrimoine dans un esprit de solidarité	18
3. CONCLUSIONS	19

1. PAUVRETÉ ET INÉGALITÉS SOCIALES EN SUISSE

Dans un pays riche comme la Suisse, la pauvreté, c'est avant tout ceci : manque d'argent, de revenu et de fortune. Les difficultés financières conduisent presque inévitablement à un déficit dans presque tous les domaines de la vie, comme le logement et le cadre de vie, la santé, la culture et les loisirs, mais aussi et surtout la formation. Elle est marquée par l'anxiété, l'exclusion, la disparition des opportunités de vie, l'absence de perspectives et la maladie, sans oublier le manque de possibilités de se faire entendre. Les personnes pauvres ne peuvent pas se payer un logement adapté, ne peuvent pas emmener leurs enfants dans des parcs de loisirs, des zoos ou des cinémas toujours plus chers et n'ont par conséquent que peu ou pas de possibilités de participer à la vie sociale, politique et culturelle¹. Être pauvre, c'est avoir moins. Cela signifie être moins visible, moins pouvoir participer aux décisions, avoir moins de « pouvoir » que les personnes qui ne connaissent pas la misère matérielle. La pauvreté porte donc atteinte aux principes fondamentaux d'une société démocratique.

La pauvreté touche de grands groupes de personnes en Suisse : c'est ainsi que notre société, réputée démocratique et prospère, se permet de laisser près d'un dixième des habitantes du pays — 745 000 d'entre elles et eux sont considérées comme touchées par la pauvreté — dans une situation qui compromet la possibilité de mener une vie décente². À cela s'ajoute le fait que près d'un cinquième des personnes résidant en Suisse en âge de travailler ainsi que leurs enfants vivent dans des conditions financières difficiles³. Parmi elles, les familles monoparentales, les migrant-es et les personnes peu formées qui ne retrouvent pas de travail après avoir perdu leur emploi sont surreprésentées. Près de 160 000 femmes et hommes sont pauvres, bien qu'elles et ils exercent une activité professionnelle — on les appelle les « working poor ». À cela s'ajoute le fait que ces personnes actives sont souvent responsables aussi de leurs partenaires et/ou de leurs enfants, ce qui multiplie le nombre de personnes concernées. L'Office fédéral de la statistique estime qu'il s'agit d'environ 305 000 personnes⁴.

La pauvreté n'est pas le fruit du hasard. Elle est en quelque sorte nécessaire au système économique dominant. En Suisse, personne ne devrait être pauvre, car ce ne sont pas les moyens financiers qui manquent, contrairement à ce que prétend le camp bourgeois. La fortune s'accumule chez les plus riches ; les bas salaires et les mauvaises conditions de travail permettent d'accroître la compétitivité et les profits des grandes entreprises. Cette pauvreté systémique est voulue par la majorité politique de droite. Notre système économique capitaliste a besoin de personnes en situation de pauvreté pour discipliner les autres. L'existence de la pauvreté dans la riche Suisse est invoquée pour limiter les revendications de la population active et pour contraindre les gens à accepter avec reconnaissance des emplois même mal payés. En brandissant la menace de la pauvreté, on déplace le rapport de force politique encore plus des 99 % qui créent la richesse de notre société vers les 1 %

¹ Comme le montre la dernière enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) de l'OFS, 5,5 % des enfants en Suisse ont dû renoncer à des activités de loisirs payantes en 2021 pour des raisons financières.

² Voir les chiffres de l'OFS, mis à disposition par Caritas Suisse, [ici](#).

³ Ibid.

⁴ Ibid.

les plus riches. Les plus riches ne se soucient aucunement de la santé des travailleur-euses, et les personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas suivre les règles du système capitaliste restent sur le carreau. Les personnes en situation de pauvreté sont stigmatisées et montées les unes contre les autres.

En plus de signer et de sceller l'appartenance à une classe, la pauvreté se concentre le long des systèmes d'oppression qui structurent notre société. Des facteurs tels que l'origine migratoire, un droit de séjour non garanti, le sexe et l'identité de genre différente de l'assignation originelle (= identités trans), les handicaps et les maladies chroniques augmentent considérablement le risque de pauvreté. Alors que le taux de pauvreté est de 8,2 % chez les hommes, il est de 9,3 % chez les femmes. Fondamentalement, le travail de *care* gratuit ou mal rémunéré, sans lequel notre société ne fonctionnerait pas, appauvrit les femmes. Chez les personnes trans⁵, le nombre de personnes touchées par la pauvreté est probablement encore plus élevé, car le taux de chômage des personnes trans est cinq fois plus élevé⁶ que celui des personnes cis⁷.

Dans un système fondé sur les inégalités, on ne saurait parler d'égalité des chances. Alors que le taux de pauvreté⁸ en Suisse est en moyenne de 7,2 %, il est significativement plus élevé chez les personnes sans passeport suisse (13,2 %)⁹. Les personnes en situation de handicap sont plus exposées au risque de pauvreté que les personnes valides. En 2021, 16 % des personnes en situation de handicap vivaient dans un ménage dont le revenu disponible était inférieur à 60 % du revenu médian suisse¹⁰. Pour le reste de la population, cette proportion était de 10 %¹¹. La discrimination structurelle imprègne nos projets de vie. Ainsi, notre système social est conçu pour que les personnes passent toute leur vie professionnelle en Suisse et soient « performantes » sans restriction. Sont ainsi occultés les parcours de vie brisés et les conditions de séjour précaires des migrant-es, des réfugié-es et des autres personnes ayant un passé migratoire. La lutte contre la pauvreté doit impérativement être intersectionnelle et impliquer le démantèlement des structures de pouvoir dans notre société.

Les différences régionales sont elles aussi à noter. Ainsi, le risque de tomber dans la pauvreté est nettement plus élevé au Tessin qu'en Suisse centrale¹². En Suisse aussi, le potentiel économique et, par conséquent, les opportunités sur le marché du travail qui en découlent affectent la population plus ou moins fortement selon les régions. Ce qui est effrayant dans tout cela, c'est que nous ne manquons pas de moyens pour sortir ces personnes de la pauvreté. Nous serions suffisamment riches pour mettre fin à la pauvreté. C'est tout simplement

⁵ Personnes dont l'identité de genre ne correspond pas au sexe qui leur a été assigné à la naissance.

⁶ [Les personnes trans au travail](#)

⁷ Personnes dont l'identité de genre correspond au sexe qui leur a été assigné à la naissance.

⁸ Le taux de pauvreté est défini à l'aide d'un seuil « absolu » qui se base sur les directives de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Il y a pauvreté dès lors que la personne ne dispose pas de moyens financiers suffisants pour acheter des biens et des services nécessaires à une participation minimale à la vie sociale.

⁹ [OFS Taux de pauvreté, selon différentes caractéristiques 2007-2021](#)

¹⁰ La Vie économique, [ici](#)

une question de répartition : alors que les riches deviennent de plus en plus riches, la proportion de personnes touchées par la pauvreté augmente en Suisse.

Au manque d'argent, de participation sociale et culturelle, de possibilités d'emploi et d'opportunités de vie s'ajoute la honte sociale. Être pauvre pèse doublement dans une société de consommation prospère comme la Suisse, où les principes libéraux — individualisme, responsabilité personnelle, méritocratie, foi dans le marché — font partie intégrante de l'identité sociale. Si la réussite sociale et professionnelle découle avant tout de l'assiduité au travail, de l'ambition de chacune et de chacun ainsi que de sa productivité personnelle, alors la pauvreté ne peut être que le résultat de ses propres erreurs, de mauvais choix de vie, d'un manque d'efforts, d'opportunités non saisies et de potentiels non exploités. La personne qui est pauvre ne peut s'en prendre qu'à elle-même. Une telle individualisation de la culpabilité fait perdre de vue les milieux de vie des personnes concernées, les circonstances et les manifestations concrètes de la détresse, des soucis existentiels et de l'exploitation. Une personne en situation de pauvreté est considérée comme une personne qui n'a pas réussi et qui n'a rien apporté, ou pas assez, à la société. Cette dévalorisation des personnes touchées par la pauvreté est alimentée par la campagne de la droite, qui délégitime et criminalise le besoin. Les conséquences de cette atmosphère sont fatales : par honte, de nombreuses personnes en situation de pauvreté renoncent à des aides auxquelles elles ont droit. À l'exclusion sociale s'ajoute l'auto-exclusion. Le fait d'être touché-e par la pauvreté n'a rien à voir avec un (mauvais) comportement individuel : il ne s'explique que par les conditions sociales auxquelles les gens sont soumis. La pauvreté n'est donc pas un problème individuel, mais structurel. Il est de la responsabilité des politiques de changer ces structures. Nous devons donc nous attaquer aux structures qui permettent aux rapports d'oppression et de classe de se reproduire en Suisse.

La situation des personnes qui ont moins ne s'est guère améliorée ces dernières années. Au contraire : les multiples crises de notre époque — de la crise financière de 2008/2009 et de la crise des dettes souveraines de 2012 à la guerre en Ukraine et au changement climatique, en passant par la pandémie de COVID-19 — n'ont cessé d'accroître la pression sur les personnes dont le revenu est faible et la fortune maigre (voire inexistante) en Suisse également¹³. Ce n'est pas un hasard : les personnes qui ne disposent pas de réserves financières suffisantes sont plus vulnérables aux crises de toutes sortes. Pour elles, la situation est de plus en plus difficile : la hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires a pour conséquence une baisse des salaires réels en Suisse pour la quatrième année consécutive¹⁴. Parallèlement, l'explosion des primes d'assurance-maladie depuis des années ainsi que l'énorme augmentation des loyers, surtout dans les agglomérations, entraînent une expropriation insidieuse des personnes qui doivent financer leur vie uniquement par leur travail. La situation est très différente à l'autre extrémité du spectre des revenus et de la fortune :

¹³ Au niveau suisse, 24,5 % de la population ne possède pas de fortune, 55,5 % en possède une de 1 à 50 000 francs. L'ensemble de ces basses fortunes représente 1,5 % de la richesse totale. À l'opposé du spectre, 30,3 % de la fortune totale est détenue par des personnes possédant plus de 10 millions de francs. Cf. Administration fédérale des contributions, [ici](#).

¹⁴ Communiqué de presse de l'USS du 08.09.2023, [ici](#).

la hausse des prix de l'immobilier et l'évolution fulgurante des bénéfices issus des placements financiers entraînent une concentration accrue de la fortune privée en Suisse.

À cet égard, le récent « choc des prix » montre parfaitement à quel point les conséquences des crises sont inégalement réparties et comment les difficultés sociales existantes s'en trouvent aggravées : alors que les grandes entreprises sont en mesure de protéger leurs bénéfices en répercutant la hausse des prix sur les consommateurs-trices, les salarié-es n'ont pas cette possibilité d'amortir les chocs externes¹⁵. Ce sont les personnes aux salaires bas et moyens, et surtout les familles, qui en font les frais. Ainsi, l'employé-e moyen-ne touche aujourd'hui un salaire réel inférieur de près de 2500 francs à ce qu'il était en 2020¹⁶. Une famille de quatre personnes doit même s'attendre à subir une perte de la valeur réelle de son salaire d'environ 3000 francs en 2024 — une triste nouveauté en Suisse.

Les efforts déployés aux niveaux national et cantonal pour lutter contre la pauvreté ne sont malheureusement pas suffisants. La plateforme nationale contre la pauvreté — soutenue par la Confédération, les cantons, les villes, les communes et des organisations de la société civile — publie par exemple depuis des années des études et des recommandations d'action pour lutter contre la pauvreté. Mais ces recommandations ne sont guère appliquées en pratique. En plus d'un manque de volonté d'agir, les effets du système sur le plan fédéral sont trop importants et les approches de solutions appliquées différemment d'un canton à l'autre sont trop nombreuses. Il en résulte un patchwork à l'échelle de la Suisse sans stratégie uniforme, au détriment des personnes concernées.

L'amélioration des possibilités de formation des individus joue un rôle important dans la lutte contre la pauvreté. En maîtrisant avec succès les processus de formation (initiale), il est possible, dans des circonstances favorables, d'échapper à une situation de vie précaire et de faire carrière professionnellement. Bénéficier d'une formation de qualité est un droit fondamental pour tou-ttes les enfants et adultes et nous devons tout mettre en œuvre pour supprimer les obstacles à l'égalité des chances dans la petite enfance, dans l'enseignement scolaire et à l'âge adulte (par exemple dans la formation après 25 ans, dans la formation continue ou dans l'accès aux bourses pour la population migrante).

Les progrès individuels en matière de formation n'offrent toutefois pas, à eux seuls, de solution globale au problème de la pauvreté et de l'exclusion de grands groupes de population. En effet, la pauvreté n'est que rarement due au seul manque de formation¹⁷. Elle repose plutôt sur une répartition inégale des ressources matérielles. Toute politique de gauche sensée en matière de pauvreté doit donc commencer par la redistribution du travail, des revenus et de la fortune : il faut développer le service public afin que les gens ne soient plus dépendants des chocs et des crises externes à venir, il faut améliorer de manière ciblée la situation matérielle des personnes touchées par la pauvreté par le biais d'une redistribution et il faut

¹⁵ Sur le thème de la « Sellers' Inflation », voir l'article d'Isabella Weber : « Sellers' Inflation, Profits and Conflict: Why can Large Firms Hike Prices in an Emergency ? », in : *Review of Keynesian Economics* 11 (2/2023), pp. 183-213.

¹⁶ Cf. Communiqué de presse de l'USS du 07.07.2023, [ici](#).

¹⁷ Il est indéniable que la réussite des processus d'éducation et de formation permet, dans des circonstances favorables, d'échapper à une situation de vie précaire et de faire carrière.

prendre des mesures pour renforcer le pouvoir d'achat, en particulier celui des personnes à bas revenus – en augmentant les salaires et les pensions ainsi qu'en rendant les primes des assurances-maladie et les loyers abordables. En outre, nous devons prendre conscience de ceci : le système capitaliste est tributaire de l'existence et de la production de pauvreté. Seul un changement fondamental de notre système économique et social permettra d'éradiquer complètement la pauvreté.

Pour le PS Suisse, le parti d'une Suisse solidaire, une chose est sûre : il faut opérer un tournant et introduire des mesures concrètes contre la pauvreté croissante et l'aggravation des inégalités sociales dans notre pays. Notre objectif est clair : mettre fin une fois pour toutes à la pauvreté en Suisse d'ici 2030, afin que toutes et tous les habitant-es de ce pays puissent mener une vie digne et autonome¹⁸.

2. LA SOLUTION : BRISER LE CERCLE VICIEUX

Les explications données jusqu'à présent le montrent clairement : le narratif courant de l'équité des performances est un mythe. En effet, la pauvreté n'est pas l'expression d'un échec individuel, mais d'un échec social structurel. Il suffit de regarder la faible mobilité sociale dans notre pays : en Suisse, une fois que l'on tombe dans la pauvreté, il est difficile d'en sortir. Dans notre pays, il faut en moyenne six générations à une famille pour échapper à la pauvreté, contre deux en Scandinavie¹⁹.

Ce qui est déterminant, ce ne sont pas en premier lieu nos performances personnelles, mais les conditions de vie dans lesquelles l'on naît. Cela doit changer.

Si nous nous contentons de miser sur une plus grande égalité des chances, nous ne ferons que redistribuer le risque de pauvreté. En tant que socialistes, nous devons et nous voulons aller plus loin. Nous n'aspirons pas simplement à une réorganisation de l'ordre hiérarchique capitaliste ou à une répartition plus juste de la pauvreté, mais à son abolition.

Même dans un monde où régnerait l'égalité des chances, il faudrait nettoyer les bureaux et élever les enfants. Même si les gens ne naissent plus avec cette fatalité, il faut des salaires équitables et une vie dans la dignité pour tou-tes.

Nous présentons ci-dessous, pour chacune des cinq étapes de la vie que sont la petite enfance, l'adolescence, l'entrée dans la vie active, l'âge de la retraite et le décès, des mesures concrètes visant à réduire l'impact de la pauvreté en Suisse.

Les mesures proposées permettent de lutter contre la transmission « héréditaire » de la pauvreté, mais elles ne suffiront pas à éradiquer le problème. Notre système économique actuel est tributaire de la pauvreté. Tant qu'une minorité d'individus, dans cette société, pourront

¹⁸ Le Conseil fédéral a confirmé qu'il souhaitait atteindre l'objectif 1 de l'Agenda 2030 pour le développement durable (ODD) des Nations Unies. Nous demandons donc avec d'autant plus de vigueur que la réalisation de cet objectif soit traitée en priorité dans les années à venir. DFAE, [ici](#) et motion 23.3557 Wermuth [ici](#).

¹⁹ Cf. OECD (2018), *A Broken Social Elevator? How to Promote Social Mobility*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264301085-en>.

accumuler des profits pendant que d'autres devront travailler pour elles et eux, peu de choses changeront. Si nous voulons garantir à chacune et à chacun une vie dans la dignité, notre vie commune doit être organisée à long terme au-delà de ces structures économiques et sociales injustes.

2.1 Petite enfance

Les enfants de familles pauvres arrivent dans un monde où de nombreux choix de vie ont déjà été faits pour elles et eux depuis longtemps : qu'elles ou ils lisent beaucoup à la maison, qu'on leur prépare des repas sains et qu'on leur donne une éducation attentive, qu'elles ou ils fréquentent très tôt une crèche et fassent beaucoup d'exercice physique, soient encouragés de manière ciblée et apprennent par exemple à jouer d'un instrument de musique, qu'elles ou ils fassent plus tard un apprentissage ou aillent au lycée/gymnase, qu'elles ou ils interrompent leur apprentissage ou commencent une école supérieure, qu'elles ou ils commencent des études ou même obtiennent un doctorat²⁰. Le fait que l'origine sociale – et, en Suisse, le lieu de domicile – des parents influence à ce point de l'avenir des enfants est le véritable scandale qui s'opère aujourd'hui dans un pays riche comme la Suisse. Ces barrières sociales ne peuvent toutefois pas être brisées par des efforts de formation individuels²¹. Il faut plutôt prendre des mesures concrètes pour remédier à la détresse matérielle des personnes concernées – par exemple par des prestations complémentaires pour les familles touchées par la pauvreté ou par une garde d'enfants publique abordable et accessible à toutes et tous.

La pauvreté des enfants peut généralement s'expliquer par la pauvreté des femmes ou des mères. Les raisons en sont multiples : un niveau de salaire plus bas dans les secteurs où les femmes sont fortement représentées, une absence de congé parental ou des crèches coûteuses. L'un des leviers pour réduire la pauvreté maternelle consiste donc à augmenter la participation des femmes au marché du travail. Cela suppose une amélioration durable de la conciliation du travail familial et de l'activité professionnelle : en augmentant le nombre de structures publiques de garde d'enfants accessibles à toutes à un coût raisonnable²². Ainsi, la crèche se révèle être la principale solution de décharge pour les parents qui souhaitent reprendre ou trouver une activité professionnelle²³. Les familles monoparentales et les parents vivant au niveau du seuil de pauvreté, en particulier, ont peu de chances d'exercer une activité professionnelle s'ils ou elles n'ont pas accès à des structures d'accueil financièrement abordables. La crèche met en outre à disposition de toutes les enfants, quelle que soit leur origine sociale, le même espace d'expérience, d'épanouissement et d'expérimentation. La crèche offre également la possibilité de développer et de mettre en œuvre des mesures

²⁰ Cf. à ce sujet les nombreux travaux de Margrit Stamm, [ici](#) ou [ici](#).

²¹ Cf. *ibid.*

²² Anders, Yvonne (2013) : Stichwort: Auswirkungen frühkindlicher institutioneller Betreuung und Bildung. In : Zeitschrift für Erziehungswissenschaft, 16^e année, 2^e édition, pp. 237–275.

²³ Sur le lien entre parentalité et pauvreté, voir [ici](#) [en allemand].

de compensation, des aides et des offres de soutien précoces et avant tout préventives pour les enfants concerné-es et leurs familles.²⁴

Mais notre objectif ne doit pas être de se contenter de considérer le travail de *care* domestique non rémunéré comme représentant un risque de pauvreté et d'augmenter unilatéralement la participation des femmes au marché du travail. Au lieu de cela, nous devons viser une répartition plus équitable du travail de *care* entre les sexes et le valoriser financièrement.

2.1.1 Nos propositions

- C'est bien connu : la crèche est un lieu central pour briser la reproduction des inégalités sociales. Des structures d'accueil extrafamilial abordables financièrement et accessibles en tant que service public sont donc une condition essentielle à l'avènement d'une société sans pauvreté ni exclusion. L'offre de places d'accueil extrafamilial doit en Suisse être développée et les coûts pour les familles être réduits. Le PS demande que ces structures répondent à des normes qualitatives élevées, qu'elles soient considérées comme un service public et qu'elles soient proposées gratuitement aux familles disposant de faibles revenus. Le personnel des crèches doit être bien formé et doit bénéficier de bonnes conditions de travail ainsi que de bons salaires pour son travail essentiel et exigeant.
- Les familles socialement défavorisées et les familles issues de la population migrante ont nettement moins recours à l'accueil extrafamilial des enfants et aux offres préventives de soins médicaux que les autres familles. Les gens profitent toutefois des offres de promotion de la santé et de prévention lorsqu'elles sont communiquées aux familles par un contact direct et personnel. Il est donc important que les familles socialement défavorisées et les familles issues de la population migrante puissent être soutenues activement, de manière ciblée et durable, afin de trouver et de conserver un accès à des offres de promotion précoce appropriées. Cela requiert une stratégie politique globale de promotion précoce de tous les domaines politiques concernés (éducation, santé, affaires sociales).
- Nous demandons des mesures ciblées pour prévenir et combattre la pauvreté des familles. Nous demandons l'élaboration d'une loi-cadre fédérale qui introduise des prestations complémentaires pour les familles dans tout le pays. Quatre cantons (Genève, Vaud, Tessin et Soleure) accordent aujourd'hui déjà des prestations complémentaires aux familles. L'expérience le montre : les PC (prestations complémentaires) sont un moyen efficace de combattre et de prévenir la pauvreté des familles et des enfants.
- À long terme, nous nous engageons pour une réduction du temps de travail à une semaine de 4 jours et de 35 heures. Il est important que les salaires ne baissent pas en cas de réduction du temps de travail, en particulier pour les personnes peu rémunérées. L'expérience d'autres pays le montre : une réduction du temps de travail présente de nombreux avantages — un meilleur équilibre entre vie familiale et professionnelle, moins de stress et de burnout, moins de licenciements.

²⁴ Voir l'étude NUBBEK sur le système d'accueil de la petite enfance, [ici](#).

2.2 École, formation et entrée dans la vie adulte

En Suisse, les jeunes qui grandissent dans la pauvreté souffrent quotidiennement du manque, du renoncement et de la honte, tout en ayant des perspectives d'avenir nettement moins bonnes que les jeunes du même âge issu-es de familles plus privilégiées. Cela est inacceptable, tant pour les personnes concernées que pour la société dans son ensemble. Les jeunes vivant au sein de familles monoparentales ou dans des familles de trois enfants ou plus sont davantage touché-es par la pauvreté que la moyenne. Les responsabilités de garde et de soins, très lourdes dans ces cas, empêchent souvent les parents d'exercer une activité professionnelle à temps plein, ce qui aggrave encore la situation de pauvreté.

Une offre généralisée d'écoles à horaire continu joue un rôle central dans la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes. La promotion consciente de la mixité sociale et l'inclusion d'enfants et de jeunes souffrant d'un ou de plusieurs handicaps favorisent la mobilité sociale des enfants et des jeunes touché-es par la pauvreté et réduisent le risque de pauvreté qui, sinon, se maintiendrait pendant plusieurs générations. Les enfants touché-es ou menacé-es par la pauvreté peuvent ainsi bénéficier d'une prise en charge plus complète et d'un soutien plus systématique qu'auparavant. Leurs parents peuvent, plus facilement que sans ces « aides », exercer une activité professionnelle, ce qui améliore leur situation financière. Les écoles à horaire continu permettent de compenser les désavantages sociaux, car elles permettent de faire bénéficier les enfants d'un meilleur approvisionnement en aliments sains lors des repas de midi communs, d'un soutien ciblé, notamment pour les élèves moins performant-es, dans l'accomplissement de leurs devoirs et d'une organisation judicieuse de leur temps libre.

Pour les jeunes issu-es de familles touchées par la pauvreté, le passage de l'école au monde du travail est particulièrement difficile, car il dépend d'un soutien financier. Les parents sont tenus de soutenir leurs enfants jusqu'à la fin de leur formation initiale. Les formations durent aujourd'hui plus longtemps que par le passé, ce qui signifie que les enfants dépendent plus longtemps de leurs parents sur le plan financier²⁵. Les personnes qui n'ont pas les moyens de faire des études peuvent certes demander des bourses. Cependant, dans de nombreux cantons, ces allocations ne permettent pas de vivre, et les obstacles administratifs pour les demander sont élevés. Environ 10 % de tou-tes les bénéficiaires de l'aide sociale sont âgé-es de 18 à 25 ans. Les jeunes adultes qui suivent une première formation ne sont soutenu-es par l'aide sociale que si le budget familial présente un déficit²⁶. Cela a pour conséquence que même les jeunes qui suivent une première formation doivent commencer par tomber dans la pauvreté s'il n'y a pas de possibilités de soutien financier dans la famille.

Depuis les années 1980, la promesse selon laquelle les enfants auront un jour une vie meilleure que celle de leurs parents est caduque. L'écart salarial entre travailleur-euses jeunes

²⁵ Voir à ce sujet le rapport des générations en Suisse, [ici](#).

²⁶ Source : https://skos.ch/fileadmin/user_upload/skos_main/public/pdf/zeso/praxisbeispiele/2023_Zeso01_Exemple_Pratique_Budget_jeunes-adultes_vivant_chez_parents.PDF

et travailleur-euses proches de l'âge du départ à la retraite atteint aujourd'hui un niveau historiquement élevé²⁷. En de nombreux endroits, les loyers ont augmenté si rapidement que les jeunes quittent le domicile familial de plus en plus tard²⁸. Depuis l'essor économique d'après-guerre, les fortunes augmentent par rapport aux revenus salariaux. La concentration des fortunes s'accroît : en moyenne, les milléniaux-ales (anglais : « millennials ») et les générations suivantes des pays industrialisés développés ont un patrimoine inférieur de 40 % à celui des baby-boomers à leur époque²⁹. Les milléniaux-ales appartiennent à la première génération qui est moins bien lotie que la précédente — ce qui est également une nouveauté en Suisse.

2.2.1 Nos propositions

- Nous demandons l'introduction d'un enseignement généralisé, de qualité et gratuit à horaire continu, dès l'école enfantine (enseignement préscolaire) et jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire.
- Un allongement de l'obligation de formation contribue de manière significative à ce que les jeunes qui ont plus de difficultés à l'école et qui sont issu-es de familles socialement défavorisées puissent obtenir un diplôme du secondaire II. Nous demandons donc une obligation de formation dans toute la Suisse jusqu'à l'âge de 18 ans et une garantie de formation jusqu'à l'âge de 25 ans, comme c'est déjà en partie le cas dans les cantons de Genève et du Tessin.
- Pour les enfants issu-es de familles touchées par la pauvreté, les enfants sans parents et les enfants placé-es hors de leur famille, l'accès à l'enseignement supérieur est souvent rendu plus difficile. Ainsi, par exemple, les enfants issu-es de familles à faible statut socio-économique reçoivent moins souvent une recommandation pour le lycée/gymnase, même s'ils ou elles ont les mêmes notes que leurs camarades privilégiés-es³⁰. Nous demandons que des mesures soient prises pour lutter contre cette inégalité de traitement systématique dans le classement des élèves. Les enfants doivent avoir accès à l'enseignement supérieur indépendamment de leur situation sociale et économique. Les examens d'admission dans les établissements d'enseignement doivent être supprimés.
- Il faut mettre à disposition davantage de logements financièrement abordables pour les étudiant-es dans les centres urbains de services, où de nombreux-euses jeunes doivent s'installer en raison de leur formation et de leurs études. En outre, les coûts d'utilisation des transports publics doivent eux aussi être réduits ; les jeunes en formation doivent pouvoir utiliser les transports publics gratuitement.
- Nous demandons une augmentation des contributions de base des bourses d'études pour les apprenti-es et les étudiant-es, l'application de l'Accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études (« concordat sur les bourses

²⁷ Voir l'étude *Unlucky Cohorts : Estimating the Long-Term Effects of Entering the Labor Market in a Recession in Large Cross-Sectional Data Sets*.

²⁸ Voir *Debt, Jobs, or Housing : What's Keeping Millennials at Home?*

²⁹ Voir le rapport du FMI, [ici](#).

³⁰ [Étude de l'Université de Mayence, 2008.](#)

d'études ») dans tous les cantons et une meilleure accessibilité aux bourses d'études, avec des obstacles moins élevés. En particulier, l'obtention de documents personnels auprès des responsables légaux-ales devrait, dans la mesure du possible, être assurée directement par les autorités ou les services compétents.

2.3 Entrée dans la vie professionnelle et active

Nous passons une grande partie de notre vie à exercer une activité lucrative. Nous le faisons pour pouvoir subvenir à nos besoins. Il doit donc valoir la peine d'exercer une activité rémunérée. Or, en Suisse, près de 160 000 personnes actives sont actuellement touchées par la pauvreté³¹. Parmi celles-ci, le nombre de personnes ayant des contrats de travail à durée déterminée ou travaillant dans de petites entreprises est particulièrement élevé. Les indépendant-es et les personnes qui n'ont pas été actives professionnellement tout au long de l'année font également partie de cette catégorie. Si l'on ajoute à cela toutes les personnes qui vivent juste au-dessus du seuil de pauvreté, le chiffre est multiplié : l'Office fédéral de la statistique estime qu'en Suisse, environ 1,25 million de personnes sont menacées par la pauvreté³². La hausse exceptionnelle des prix des denrées alimentaires, de l'énergie, des primes d'assurance-maladie et des loyers au cours des deux dernières années a contribué à rendre la situation encore plus tendue pour de nombreuses personnes en situation de pauvreté³³.

Cette hausse des coûts laisse des traces profondes dans le budget des ménages : les loyers ont augmenté de plus de 22 % au cours des 16 dernières années, ce qui explique que nous payons aujourd'hui environ 10 milliards de francs de plus que ce que la loi autorise. Les primes d'assurance-maladie ont plus que doublé depuis l'introduction de la LAMal en 1996, tandis que les salaires sont restés massivement à la traîne de la productivité au cours des 25 dernières années — et ce surtout pour les bas et moyens revenus, alors que les hauts salaires ont enregistré une croissance salariale supérieure à la moyenne. Il s'agit ni plus ni moins d'une mauvaise expropriation des personnes qui doivent financer leur vie principalement par le travail salarié. D'autre part, il s'agit de mettre à contribution celles et ceux qui profitent largement du système économique néolibéral et qui perçoivent les revenus les plus élevés. Pour ce faire, il faut commencer par se concentrer sur les courbes de progression de l'impôt cantonal sur le revenu. Celles-ci sont trop raides pour les revenus normaux et trop

³¹ Source : Office fédéral de la statistique, chiffres mis à disposition par [Caritas Suisse](#)

³² Le seuil de pauvreté est dérivé des directives de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). En Suisse, une personne seule touchée par la pauvreté dispose au maximum de 2289 francs par mois, une famille de quatre personnes avec parents et deux enfants de 3989 francs (OFS, [ici](#)).

³³ Le renchérissement ne touche pas tout le monde de la même manière. La part respective de la consommation des biens dont les prix augmentent le plus fortement joue un rôle central dans l'impact du renchérissement. Vu que les prix des biens de première nécessité, comme les aliments de base, les vêtements, les loyers et les coûts de l'énergie, ont augmenté dans une mesure particulière, les personnes dont le revenu est faible sont particulièrement touchées (Beobachter, [ici](#) ; Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung, [ici](#) ; NZZ, [ici](#)).

plates pour les personnes les mieux rémunérées. Ainsi, dans plusieurs cantons, le taux d'imposition des multimillionnaires est pour ainsi dire le même que celui de la classe moyenne³⁴.

C'est le contraire que l'on devrait avoir. Cela dit, ce n'est pas seulement sur les plans salarial et fiscal que les travailleur-euses doivent pouvoir compter sur une augmentation de leur revenu ou sur un allègement de leur charge fiscale : il est également nécessaire de prévoir une protection en cas de perte d'emploi. Les mailles du filet social actuel sont larges. Des personnes passent régulièrement à travers celles-ci et se voient confrontées à la pauvreté à cause de coups du sort ou de coïncidences malheureuses. Des études récentes montrent clairement que l'aide sociale ne remplit pas comme elle le devrait sa fonction de filet de sécurité. D'une part, l'aide sociale en Suisse est conçue de manière répressive et les bénéficiaires doivent parfois vivre dans des conditions inhumaines. D'autre part, une grande partie des personnes ayant droit aux prestations sociales ne les réclament même pas. En effet, selon des estimations, le taux de non-recours peut atteindre 30 %, l'écart jusqu'au seuil formel du besoin d'aide étant le facteur le plus déterminant pour un non-recours. Conséquence : les personnes dont le revenu se situe juste au-dessous du seuil qui leur donne droit à l'aide sociale présentent donc la plus grande probabilité de ne pas chercher à en bénéficier. C'est surtout lors de l'entrée dans la vie active, concrètement entre 26 et 35 ans, qu'il existe un risque important de non-recours à l'aide sociale. À cela s'ajoute le fait que le statut de séjour est également en corrélation avec la probabilité de non-recours. Vivre sans passeport suisse entraîne également un désavantage dans ce domaine³⁵.

Les personnes qui ne peuvent pas exercer une activité professionnelle ou suivre une formation en raison d'une maladie psychique ou physique sont tributaires des prestations financières de l'État. En 2022, environ 453 000 personnes percevaient des prestations de l'assurance-invalidité (AI). Les jeunes en particulier ne reçoivent que peu de prestations de rente AI, car le calcul dépend du revenu annuel moyen depuis l'âge de 20 ans. C'est le montant déjà versé à l'AVS/AI qui détermine donc en partie le droit à l'AI. Voilà pourquoi le taux de bénéficiaires de PC est environ 4 fois plus élevé chez les bénéficiaires d'une rente AI que chez les bénéficiaires d'une rente AVS.

Avec l'entrée dans la vie active, le choix de la profession joue un rôle décisif en ce qui concerne le risque de pauvreté pour les femmes. Bien que les femmes titulaires de diplômes universitaires choisissent de plus en plus des professions aussi dans le secteur de la technologie, rien n'a changé dans le choix de carrière de la majorité des femmes depuis 30 ans. Elles continuent de choisir des professions telles qu'enseignante primaire, assistante médicale, aide – (femme) médecin, aide en pharmacie, infirmière et coiffeuse. Les salaires de ces professions, qui sont toutes des professions d'importance systémique majeure, sont notamment bas.

³⁴ Motion ayant valeur de directive du groupe PS-JS du Grand Conseil bernois du 6 mars 2023, intervention no : 016-2023 (<https://www.rgr-service.apps.be.ch/api/gr/documents/document/e9f86533eeb449c082ef21dac8b30fea-332/40/RRB-05.07.2023-de.pdf>)

³⁵ Hümbelin et al. 2023, [ici](#).

En plus du travail rémunéré, le travail de « *care* » non rémunéré peut lui aussi jouer un rôle central dans cette phase de la vie. Il pousse notamment les femmes à rester à l'écart du marché du travail, voire à quitter complètement la vie active. Or, ce sont précisément ces coupures dans la carrière professionnelle qui jouent un rôle fondamental dans la sécurité financière. Dans le système actuel, le travail à temps partiel a des conséquences douloureuses sur le montant de la rente.

2.3.1 Nos propositions

- Nous exigeons des salaires équitables, suffisants pour vivre. Travailler doit être rémunérateur, procurer un avantage pécuniaire — plus une seule personne active ne doit vivre comme un-e « *working poor* ». Pour cela, il faut notamment des salaires minimums généralisés ainsi que davantage de conventions collectives de travail et une forte protection des salaires dans le cadre d'une ouverture (en) vers l'UE. En outre, celui ou celle qui suit un apprentissage doit gagner au moins 1000 francs, et celui ou celle qui a terminé un apprentissage avec succès doit gagner au moins 5000 francs. Les jeunes doivent déjà avoir les moyens de se loger et de vivre en toute indépendance financière.
- Nous demandons des réformes des paliers de progression de l'impôt cantonal sur le revenu dans le but d'augmenter sensiblement la charge fiscale des personnes disposant d'un haut revenu et de la réduire pour celles dont le revenu est faible ou moyen. L'application de taux d'imposition maximaux plus élevés doit permettre de responsabiliser la mince couche qui, contrairement au reste de la population, profite de manière disproportionnée des conditions-cadres et de la force économique de la Suisse. Après que les hauts revenus aient été privilégiés pendant des décennies, il est temps d'exiger de la solidarité et de les faire contribuer davantage au financement des charges publiques.
- L'assurance-chômage (AC) doit empêcher que le chômage ne mène à la pauvreté et veiller à favoriser une réinsertion rapide et durable dans le monde du travail. Il faut éviter autant que possible les arrivées en fin de droits à l'AC en augmentant le montant des indemnités journalières, en prolongeant le délai-cadre d'indemnisation et en proposant des programmes d'occupation, des gains intermédiaires et des offres de formation continue mieux développés et plus efficaces.
- Les offres de formation continue ou de reconversion professionnelle certifiées jouent un rôle important dans la prévention de la pauvreté laborieuse et la lutte contre celle-ci. Le problème : en Suisse, il n'y a guère de possibilités pour les personnes sans porte-monnaie bien garni d'envisager une solide reconversion professionnelle. La loi fédérale sur la formation continue renvoie très largement la responsabilité aux personnes concernées, l'Accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études (« concordat sur les bourses d'études ») ne parvient pas à mettre à disposition des bourses raisonnables. De plus, les personnes sans diplôme de fin d'apprentissage ne sont souvent pas admises aux formations continues. Nous demandons l'introduction de bourses pour les formations continues professionnelles — qui peuvent être recherchées indépendamment du diplôme le plus élevé obtenu. Il faut allouer davantage de fonds aux bourses d'études et faciliter l'accès à celles-ci.

Le montant de ces bourses doit également être suffisant pour permettre aux étudiant·es de vivre. En outre, la formation continue des personnes qui bénéficient déjà de l'aide sociale doit être abordée de manière plus offensive et un soutien proactif doit ici être offert. L'ORP doit lui aussi être en mesure de rendre possibles les reconversions professionnelles.

- Le racisme n'a sa place nulle part — au travail non plus, personne ne doit être discriminé·e en raison de son origine, de son ethnie, de sa croyance ou de toute autre forme d'appartenance à une minorité. Les expériences de racisme réduisent les chances professionnelles ainsi que la mobilité sociale. De plus, les personnes racisées voient leurs capacités et leurs compétences dévalorisées, ce qui conduit souvent à une discrimination salariale.
- Une assurance générale du revenu (AGR) doit assurer de manière appropriée toutes les personnes vivant en Suisse contre les pertes de revenu à l'âge adulte. Cela vaut notamment pour les salarié·es, les indépendant·es, les personnes sans activité lucrative en phase de transition ou les personnes qui perdent leur revenu en raison d'une maladie, sans oublier les personnes en situation de handicap. Les prestations doivent être payées par l'intermédiaire de l'AGR, indépendamment de la cause qui provoque la perte de revenu³⁶.
- La sortie de l'endettement doit être facilitée. Les ménages endettés de longue date doivent 57 à 68 % de leurs dettes à l'État. Les personnes endettées ne parviennent guère à rembourser leurs arriérés, car des intérêts élevés s'ajoutent au montant initialement dû et d'autres dettes s'accumulent. Pendant ce temps, les instituts de crédit tirent profit des prêts. Nous demandons donc une stratégie de désendettement social applicable à l'ensemble des cantons. Il s'agit notamment d'une réduction de la dette qui permette aux personnes concernées et à leurs familles de prendre un nouveau départ. En outre, les impôts courants doivent être inclus dans le minimum vital et le minimum vital doit être exonéré d'impôts.
- Les mailles du filet social doivent être plus serrées. De même, il faut enfin trouver des moyens de mettre fin au non-recours aux prestations — malgré un droit fondé. Les réductions de primes et les prestations complémentaires (tant à l'AVS qu'à l'AI) doivent être versées aux bénéficiaires légitimes de manière proactive. L'aide sociale doit elle aussi être davantage forfaitisée et automatisée, sans que l'on renonce pour autant à l'offre nécessaire de prestations de conseil et d'encadrement individuelles. Personne ne doit avoir à vivre avec moins d'argent à cause d'obstacles administratifs. De même, le montant des prestations en cas de besoin (sous condition de ressources) ne doit pas dépendre du statut de séjour. En outre, l'aide sociale doit garantir le minimum vital et être augmentée à cette fin. Parallèlement, elle doit être versée de manière uniforme dans tous les cantons, sans qu'il soit possible de prendre comme référence le minimum actuellement en vigueur dans les cantons. L'aide sociale doit être augmentée de manière générale, de façon à pouvoir couvrir les besoins fondamentaux des personnes dans tous les contextes de vie en Suisse. Le rehaus-

³⁶ Voir aussi Gurny/Ringger 2022 : Für Alle und für alle Fälle

sement du montant de cette prestation d'aide doit s'appliquer à l'ensemble des cantons. Des augmentations des PC et des rentes AI sont également indiquées. Nous demandons également l'introduction d'une assurance obligatoire d'indemnités journalières en cas de maladie ainsi que la suppression du délai de carence d'un an avant l'obtention d'une rente AI.

- Ce sont les loyers et les primes d'assurance-maladie qui creusent le plus gros trou dans le budget des ménages. Ces charges fixes (dépenses courantes) doivent être réduites. Cela passe par des réductions de primes et un plafonnement des loyers, des contrôles périodiques des loyers ainsi qu'un renforcement de la construction de logements d'utilité publique.
- Le travail de « *care* » doit être rémunéré et formateur de rente. La pauvreté dans la vie professionnelle s'accroît avec l'âge : le travail doit être générateur de rentes, qu'il soit effectué dans une entreprise ou sous la forme de soins prodigués aux proches et aux enfants.
- L'aide sociale ne doit pas être liée au statut de séjour. La perception de l'aide sociale ne doit en aucun cas entraîner des désavantages en matière de droit de séjour et de chances de naturalisation. La clé de la lutte contre la pauvreté au sein de la population migrante réside plutôt dans un droit de séjour garanti et une naturalisation simple et rapide.
- La pauvreté doit être combattue sans stigmatiser les personnes concernées. Les chances des migrant-es d'être embauché-es doivent être augmentées et toute forme de discrimination, y compris sur le marché du travail et de la location, doit être interdite par la loi et l'accès à la justice doit être ouvert.
- L'intégration sociale des migrant-es et des personnes issues de l'immigration est essentielle pour réduire leur risque de pauvreté. Pour réduire l'exclusion sociale, il faut des initiatives qui favorisent l'interaction entre les migrant-es et la population locale et l'intégration de ceux-ci et celles-ci. Cela peut être réalisé par des activités à base communautaire, des programmes de mentorat et des événements inclusifs qui favorisent un sentiment d'appartenance et de participation égale à la société. Ces mesures contribuent à renforcer la cohésion sociale et à faciliter l'intégration dans le marché du travail et le système éducatif.

2.4 L'âge de la retraite

En Suisse, 300 000 personnes retraitées vivent à la limite de la pauvreté — 46 000 d'entre elles sont dans une situation de pauvreté sans issue³⁷. Les femmes sont particulièrement touchées par la pauvreté des personnes retraitées, car elles effectuent la majeure partie du travail de « *care* » non rémunéré et peuvent donc mettre de côté moins d'argent pour la retraite. Aujourd'hui encore, elles perçoivent une rente inférieure d'environ un tiers à celle des hommes. Une femme sur quatre ne reçoit, à l'âge de la retraite, que des prestations de l'AVS,

³⁷ Source : [Moniteur de l'âge Pro Senectute => FALSCH !!!! siehe => https://www.prosenectute.ch/fr/espace-pro/publications/observatoire-veillesse.html](https://www.prosenectute.ch/fr/espace-pro/publications/observatoire-veillesse.html) [schon gesagt]

et cela pour une rente AVS moyenne de 1800 francs par mois³⁸. Il n'est donc pas surprenant que deux tiers des 219 900 personnes qui, en Suisse, reçoivent des prestations complémentaires à l'AVS soient des femmes³⁹. D'une manière générale, les retraites en Suisse ne permettent pas à tout le monde de vivre : en moyenne, une personne sur dix qui part à la retraite perçoit des prestations complémentaires.

En plus des dépenses fixes telles que le loyer, les primes d'assurance-maladie et les achats alimentaires, les personnes âgées doivent souvent faire face aux coûts des soins. Ceux-ci peuvent également engloutir une part importante du budget du ménage et contribuer à la précarité à long terme.

Les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI doivent faire l'objet d'une demande auprès des autorités. Diverses études montrent que les personnes qui auraient droit à des prestations complémentaires n'en bénéficient pas toutes. La ZHAW (« *Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften* »/Haute école des sciences appliquées de Zurich) arrive à un taux de non-recours de 15,75 % – d'autres rapports de recherche estiment que ce chiffre pourrait même aller jusqu'à 30 % ; une valeur comparable au taux de non-recours à l'aide sociale⁴⁰. Avec l'estimation la plus prudente, cela correspond à environ 230 000 personnes de plus de 65 ans qui ne perçoivent pas de prestations complémentaires alors qu'elles y auraient droit. Là encore, les femmes sont touchées de manière disproportionnée : selon une extrapolation, une femme retraitée sur cinq aurait droit à des PC, mais ne les perçoit pas. Chez les hommes retraités, c'est une personne sur dix. Les raisons principales en sont la peur des conséquences sociales, comme la honte, la peur d'être expulsé-e du pays pour les personnes issues de l'immigration, ou tout simplement l'ignorance de l'existence même du droit aux prestations complémentaires.

2.4.1 Nos propositions

- Les rentes AVS doivent être augmentées de manière substantielle. On pourrait par exemple commencer par introduire une 13^e rente AVS. En outre, il faut mieux indemniser le travail de « *care* » non rémunéré. Pour ce faire, nous demandons une augmentation des bonifications pour tâches éducatives et d'assistance.
- Les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI doivent être versées en fonction des besoins, non seulement en théorie, mais aussi en pratique, et les personnes concernées doivent être informées de leur droit de manière proactive.
- Le problème de la pauvreté des femmes âgées doit être abordé. Pour cela, il faut des bonifications pour tâches éducatives et d'assistance plus élevées, tant dans le premier pilier que dans le deuxième pilier, et un « *splitting* » dans le deuxième pilier.
- Le taux de chômage est au-dessus de la moyenne chez les plus de 60 ans. Si les travailleurs-euses âgé-es perdent leur emploi peu avant la retraite, ils ou elles peuvent demander des prestations transitoires. Les chiffres montrent toutefois que l'accès à

³⁸ Sécurité sociale CHSS, [ici](#).

³⁹ Source : [Office fédéral de la statistique](#)

⁴⁰ ZHAW/Pro Senectute, [ici](#).

celles-ci est trop restrictif. Nous devons par principe empêcher les travailleur-euses d'un certain âge de perdre leur emploi avant la retraite. Si cela se produit malgré tout, l'accès à la rente transitoire doit être amélioré, afin d'éviter que leur perte d'emploi à ce stade de leur vie ne se transforme en piège (cercle vicieux) de la pauvreté.

- Pour le soutien nécessaire, qui devient particulièrement important lorsque les besoins augmentent avec l'âge, il faut une offre de soutien généralisée et accessible à tou-ttes (entre autres aussi financièrement). Cela concerne les soins, mais aussi l'accompagnement, qui n'est pas encore suffisamment réglementé à ce jour.

2.5 En fin de vie : transmettre son patrimoine dans un esprit de solidarité

Les héritages jouent un rôle central dans la répartition des richesses. 1 franc de fortune sur 2 est hérité. En Suisse, les héritiers-ères ont en moyenne 63 ans⁴¹. Le fait d'hériter ou non, et dans quelle mesure, ne fait pas que modifier les opportunités de vie de chacune ou de chacun. Cela a également un impact important sur notre société et notre démocratie. Nous sommes actuellement « au milieu » d'une grande vague d'héritages. La somme qui est transmise via les legs chaque année en Suisse est en constante augmentation depuis 2012. En 2020, 95 milliards de francs ont été légués, soit plus que la totalité des dépenses de la Confédération et environ le double des dépenses annuelles de l'AVS⁴². Et cette tendance ne fait que s'amorcer : en raison de leur grand nombre et de leur richesse, les baby-boomers devraient encore renforcer considérablement l'importance des héritages pour l'économie.

Malgré les montants records des successions, les impôts à acquitter ne sont toutefois pas plus élevés. C'est là une conséquence directe de la suppression des impôts cantonaux sur les successions à des fins de concurrence fiscale. Avec l'énorme redistribution des richesses de ces dernières années, les rapports sociaux existants, en Suisse, se reproduisent donc eux aussi. Hériter n'est pas injuste en soi ; l'injustice réside dans l'ampleur et les conséquences de l'héritage. Ainsi, hériter constitue une quadruple violation des principes fondamentaux d'une société libérale et démocratique : c'est une violation de l'égalité des chances (celui ou celle qui reçoit le plus a de meilleures chances dans la vie) ; une violation du principe du mérite (en règle générale, on ne doit rien faire pour hériter) ; une violation du principe d'égalité démocratique (celui ou celle qui est fortuné-e est plus écouté-e dans les univers de la politique, de la société et de la culture) ; et une violation du principe fondamental de la redistribution : à savoir que les épaules fortes — par exemple pour l'impôt sur le revenu — doivent aussi supporter davantage.

D'un point de vue économique, une approche équitable de l'héritage est donc le levier le plus puissant pour minimiser les inégalités observables en Suisse. La question se pose donc de savoir comment régler les successions équitablement. À cet égard, l'impôt sur les successions peut se révéler un instrument utile.

⁴¹ Meuli/Knöpfel (2021)

⁴² Voir l'étude de Marius Brühlhart, Erbschaften in der Schweiz : Entwicklung seit 1911 und Bedeutung für die Steuern, 2019, [ici](#). À ce sujet, voir aussi l'interview, [ici](#).

2.5.1 Nos propositions

- Nous demandons l'introduction d'un nouvel impôt fédéral sur les successions. Nous voulons nous appuyer sur les demandes d'initiatives précédentes. En 2015, un impôt sur les successions a déjà fait l'objet d'une votation (rejet par 71 % des voix). L'initiative de la JS Suisse sur l'impôt sur les successions, dite « initiative pour l'avenir », porte précisément sur ce thème⁴³. Les recettes de ce nouvel impôt fédéral doivent être affectées à une lutte socialement équitable contre la crise climatique, par exemple sous la forme d'investissements dans les énergies renouvelables, les transports publics et une transformation écologiquement durable de l'industrie. Nous soutenons cette initiative. Le seuil de cet impôt peut se situer entre 10 et 50 millions de francs d'héritage, et la progression de l'impôt peut aussi être abrupte.
- Les dettes ne doivent pas être héréditaires. Les fonds d'aide sociale perçus par une personne décédée ne doivent pas être remboursés par la communauté héréditaire, et les descendant-es ne doivent pas avoir à répondre des éventuelles dettes de la personne décédée.

3. CONCLUSIONS

En Suisse, personne ne doit courir le risque d'être touché par la pauvreté en raison de son origine, de son sexe ou de son/ses handicap-s. En Suisse, la pauvreté est depuis longtemps présente dans une large partie de la société. Au cours du cycle de vie, trois éléments clés apparaissent comme les principaux responsables de la perpétuation de la pauvreté à travers les générations et donc de la consolidation de l'injustice distributive. Premièrement, il faut que tou-tes les enfants aient les mêmes chances et possibilités dès le début de leur vie ; deuxièmement, il est urgent de trouver un moyen de faire entrer dans le système les jusqu'à 30 % de non-bénéficiaires de prestations sociales et, troisièmement, nous voulons briser la structure patrimoniale qui se pérennise via les héritages.

Nous demandons donc un développement massif des structures d'accueil extrafamiliales ainsi que des offres de formation. Il convient de s'assurer explicitement que les enfants qui doivent grandir dans une situation financière précaire puissent elles et eux aussi en profiter. De plus, nous avons besoin de prestations complémentaires pour les familles. En effet, c'est dès le plus jeune âge que sont tracés (à l'avance) les chemins que les enfants emprunteront plus tard. À long terme, cela nécessite une redistribution radicale du travail, des revenus et de la fortune. D'ici là, nous misons sur un développement conséquent du service public, afin que les chances de départ dans la vie soient les mêmes pour toutes les personnes en Suisse. Seule une action commune et déterminée de toutes les composantes de la société permettra de faire advenir une société juste et inclusive, dans laquelle la pauvreté et l'injustice sociale n'auront aucune chance.

⁴³ <https://initiative-pour-lavenir.ch/>

En amont de la deuxième vis de réglage se trouvent les salaires : ils sont trop bas. Il faut introduire des salaires minimaux interprofessionnels. Le but est ici de garantir que la population laborieuse ne pourra pas tomber dans la pauvreté. Mais nous voulons aussi pouvoir acquérir peu à peu la certitude que les filets de sécurité sociale qui existent en Suisse sont utilisés par toutes les personnes qui ont le droit d'en bénéficier et qu'elles y recourent lorsque, par exemple, leur salaire ne suffit pas. Le taux de non-recours à l'aide sociale et aux prestations complémentaires est de 30 %, ce qui est inacceptable. Dans un premier temps, il s'agit d'instaurer une obligation d'information à l'échelle nationale pour les personnes potentiellement concernées ; dans un deuxième temps, il faut introduire un automatisme, afin que de telles prestations soient versées de manière proactive et en fonction des besoins et qu'elles ne doivent pas faire l'objet d'une demande spécifique via une procédure fastidieuse et administrativement complexe. Le paiement en fonction des besoins et non sur demande permet également de contourner un obstacle important à l'obtention de ces prestations : la honte de devoir s'annoncer pour en bénéficier. En outre, le plafonnement des loyers, l'augmentation du nombre de logements d'utilité publique et l'allègement des primes doivent permettre d'éviter que les recettes ne soient immédiatement englouties par les charges fixes (dépenses courantes) faramineuses. Il en va de même pour la période de la retraite : une AVS plus forte permettra d'augmenter les rentes, en particulier pour celles et ceux qui en ont le plus cruellement besoin. En effet, les personnes à la retraite doivent aussi payer leur loyer et leurs primes d'assurance-maladie et acheter de quoi se nourrir.

Le dernier élément du cycle de vie que nous visons est une répartition plus équitable des héritages. En Suisse, aucun-e enfant ne doit être contraint-e de renoncer à une bonne formation faute de moyens financiers du côté de ses parents, aucun enfant ne doit se sentir exclu-e parmi les enfants de son âge. Pour développer ces offres et les proposer à moindre coût, il faut de l'argent. Un impôt sur les successions pourrait donc faire progresser efficacement la redistribution des richesses et permettre de faire en sorte que toutes les enfants de Suisse puissent bénéficier des mêmes possibilités pour démarrer dans la vie.

Il y aurait bien sûr d'innombrables vis de réglage à ajuster dans le système actuel de la Suisse pour reléguer totalement la pauvreté dans le passé. C'est toutefois dans ces trois éléments que nous voyons l'approche la plus durable pour nous attaquer, en Suisse, à la pauvreté... et non aux personnes qu'elle touche.